

# Vosges Trotters

## COLMAR



# 100<sup>ème</sup> Anniversaire

## AVANT PROPOS

La poignée d'intrépides qui, en ce 1<sup>er</sup> novembre 1901, descendait du train à Metzeral pour rallier le Grand Ballon ne se doutait pas que ce jour-là, que de leur enthousiasme, de leur passion pour la montagne, allait germer un arbre aux racines si solidement ancrées dans les fissures du granit vosgien que, un siècle après et ayant bravé bien des tempêtes et orages, il soit toujours debout, vigoureux comme nourri par un élixir que ses géniteurs ont patiemment distillé au fil des heures les conduisant au faite du toit des Vosges.

" Aimer et faire aimer la montagne " telle est la sève qui a permis aux Vosges Trotters Colmar cette enviable longévité. Devise qui, à elle seule, est tout un programme !

Si l'amour de la montagne a été et est toujours le dopant et le moteur de la vie de l'association, faire aimer la montagne, plus particulièrement à la jeune génération, est devenu, dans la société matérialiste que nous vivons, une gageure. – De nos jours, on aime aller en montagne pour la détente, pour évacuer le stress, pour se ressourcer et que sais-je encore. En un mot on " consomme de la montagne " !

Aimer la montagne c'est avant tout la connaître puis la respecter, la préserver et la protéger.

Faire découvrir les spécificités du milieu montagnard au " consommateur " au travers d'activités variées et attrayantes, sportives et touristiques est la raison d'être d'une association de montagne. Il en découlera un meilleur respect du milieu et une sensibilité accrue à sa préservation et sa protection.

Ce sera de cette sorte que les Vosges Trotters Colmar écriront l'histoire du 2<sup>ème</sup> siècle de leur existence.

Par monts et par vaux, bonne route donc aux V.T. COLMAR!!

François ROHN  
Président régional honoraire FFME



## Die Vosgestrotter

En Colmer esch a Societät bekannt  
Die wurd kurzweg Vosgestrotter g'nannt.  
Die Membres mache eri geberigtüre  
On loifa schnaller as d'Anglander vor de Büre.

Unser Verein verfolgt da Zwak  
Ze loife en da Vogesa flott wag.  
On froit mer, wie mer sen zamme komme :  
Mer han metanander dr Belche erklomme !

Mer sen halt a paar luschtigi Brieder,  
Mer han oi dr " Herr Maire " am Rueder,  
Da kaa so scheen deklamiere...  
On wo mer dorich sen, derf nieme reklamiere.

Mer wandere ewer Barig un Thal,  
Sin metanander oi emme warma Lokal.  
Awer unsri Fraid esch em Tannewald,  
On seis em Wender noch so kalt.

Off dr Staffestai gehts weder los  
Ewer d'Schlüecht, Honeck, das wurd famos !  
Eb's rait, schneit oder wendet,  
En alla " Trotter " wurd dr Abmarsch verkendet.

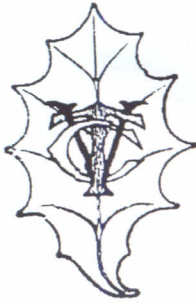
Die Barigluft ermundert der Geischt,  
Un wan mer " trottet ", se wurd mer net feist,  
Das kräftigt ei'm Lib und Seel,  
Do macha mer en niema drüs a Hehl.

On wann mer als zuruck dien komme,  
Wurd Direktion en's Kopfhüs g'nomme...  
Dert trenke mer a güete " Terkmer Brand "  
Das befeschtigt unser " Barigkraxler-Band " !

Off dr Sylweschter mache mer a kleini Soiree  
Mer trenke awer derbi ke Thee  
On gann anander zuem Jahreswchsel d'Hand :  
Die Vosgestrotter usem Elsaßland !

L.W.

(Elsässer Tagblatt du 24-25 novembre 1901)



## Les présidents depuis 100 ans.

WELTE Emile 1901 - 1905

HORNER 1905 – 1910

LEONHART 1910 – 1911

BURGI Jules 1911 – 1924

HECK Emile 1924

BURGI Jules 1924 – 1925

RANTZ Joseph 1925 – 1937

FISCHER Auguste 1937 – 1938

STINTZY Charles 1939 – 1957

FRANTZ Ernest 1958 – 1972

KROMMENACKER Paul 1972 – 1982

ROHN François 1982 – 1986

DEYBACH François 1986 – 1994

CATTIN Paul-André 1994 – 1998

JEHEL Daniel depuis 1998

# HISTORIQUE

## Rétrospective de 1901 à 1925

Jules BURGI

(Bulletin des V.T.C. N° 21 décembre 1925)

### Introduction

Tel un randonneur qui, baigné des rayons dorés du soleil matinal vient d'escalader une haute montagne lointaine et qui, avant de redescendre du sommet, jette un coup d'oeil sur le chemin parcouru, nous nous trouvons à un point où il ne semble pas inutile de parcourir l'itinéraire d'un Vosges Trotter Colmar, de nous remémorer l'évolution de l'association.

### Création du club

Suivant une invitation de Monsieur Emile Welte, sept amis des Vosges se rencontrèrent le 1er novembre 1901 à la gare de Colmar pour faire ensemble le parcours Metzeral — Grand Ballon. Il s'agissait de Messieurs Emile et Lucien Welte, Henri Dreyer, Charles Hahn, Alphonse Muller, Fritz Sponheimer et Victor Thomann, notre actuel vice-président. Apparemment, cette excursion plut aux participants et ainsi, au Grand Ballon, le roi des sommets vosgiens, il fut décidé de se réunir pour entreprendre périodiquement des sorties dans nos merveilleuses Vosges. Cette résolution fut immédiatement mise en action, ce qui permet d'admettre ce 1<sup>er</sup> novembre comme jour de fondation de notre association. Le 26 décembre déjà, suivit une deuxième sortie : Hohneck — Schlucht. Malgré un temps défavorable les dix "courageux" firent la sortie comme prévu. On se rendit compte que : soleil, gel, neige ou vent tempétueux les Vosges restent toujours belles. Cette sortie apporta un autre avantage aux jeunes Trotters : ils se sont rendus compte que pour réaliser des sorties d'hiver, il fallait se munir de matériel adéquat, c'est ce qui donna naissance à la "Brettler Zunft", le groupe de skieurs. Le 23 novembre 1902 eut lieu sous la conduite de M. Emile Welte le premier cours de ski près du Louschbach. Il fut sans conteste couronné de succès et dès le 1<sup>er</sup> février 1904 une sortie à skis fut entreprise au Feldberg. Il s'agissait de continuer à se former grâce au concours de gens expérimentés. Entre-temps on s'était adonné passionnément à ce sport sain et agréable sur les pentes du Petit Ballon de sorte qu'il a été possible de présenter 5 coureurs à la première course organisée dans les Vosges. Elle le fut par les "Vosges Trotters Mulhouse" dans la région du Markstein le 28 février 1904. Dans la course du Treh, M. Emile Welte qui a présidé l'association jusqu'en 1904 fut classé 1<sup>er</sup>, tandis que M. Schwartz se classa 11<sup>e</sup> ce qui est un très bon résultat en si peu de temps ! Aiguillonnés par l'exemple des Vosges Trotters Mulhouse, les Vosges Trotters Colmar organisèrent leur première course de ski à proximité de la ferme Kahlenwasen, louée pour l'hiver, le 5 février 1905. Ils furent épaulés activement par leurs amis mulhousiens.

### L'association

Si jusqu'à ce moment les quelques amis des Vosges n'avaient pas pensé à organiser leur association, un virage fut pris fin 1905. On se décida de se réunir en une association au sens de la loi, on présenta des statuts et le club fut agréé par les autorités le 13 février 1906. Grâce à une propagande zélée, le nombre de membres se monta à 76 cette année-là. Conformément aux statuts, l'association entreprit aussi des sorties dans les massifs montagneux voisins. A côté de diverses sorties en Forêt Noire, des randonnées en Suisse furent entreprises. Les 17 et 18 août, on fit une randonnée dans le Jura bernois au Chasseral qui sera suivie les années suivantes par des sorties en haute montagne. Je cite les intéressants parcours de Kandersteg-Hohtürli-Blümlisalp, Sefinnefurge-Mürren-Lauterbrunnen et Klausenpass-Gemsfayrenstock-Altdorf.

## Adhésion aux fédérations

En avril 1908, le club adhéra comme membre fondateur au "Elsass-Lothringischer Ski-Verband" et fut, avec 56 membres, le club le plus nombreux. En 1909 les Vosges Trotters Colmar organisèrent leur première fête montagnarde au Kahlenwasen. La section "dames" nouvellement créée contribua de toutes ses forces à la réussite de la manifestation. Jusqu'en 1910, M. Hörner conduisit l'association, son successeur fut, le 2 novembre 1910, M. Leonhart dont l'auteur de ces lignes prit le relais le 8 novembre 1911.

Notre section de skieurs n'augmenta pas seulement en nombre mais ses performances présageaient d'un bel avenir. En 1911, le Trotter Fraudé réussit un saut de 21,5 m au Markstein et obtint ainsi le premier prix. C'était le saut le plus long réussi dans les Vosges jusque-là. L'année 1910-1911 ne se déroula pas sous de bons auspices. Des dissensions paralysèrent les activités du club. Pour élire le comité, il ne fallut pas moins de trois assemblées générales. Mais comme la pluie fait place au soleil, cette période aussi fut

suivie d'une meilleure. Le nombre de membres s'éleva à 150 et l'année suivante à 196. En 1912, à l'occasion de la fête montagnarde, la première randonnée vosgienne (Vogesenmarsch) Colmar-Kahlenwasen vit la participation de 6 membres. Le 5 juillet l'association fut inscrite au registre sous Volume I N° 49 sous le nom de "Vosges Trotters Club Colmar".

## La Grande Guerre

L'année 1913-1914 fut brutalement interrompue par la Guerre Mondiale. De nombreux membres furent mobilisés et tous n'eurent pas la joie de participer à la reconstitution du club le 24 avril 1919. Un sort cruel leur avait fait trouver une tombe loin de nos belles montagnes. Des 220 membres qui appartenaient à l'association en juillet 1914, il n'en restait que 86 en mai 1919. — Effectif actuel 325 membres.

I. M. Burgi

# VOSGES-TROTTERS COLMAR

▽ △ ▽

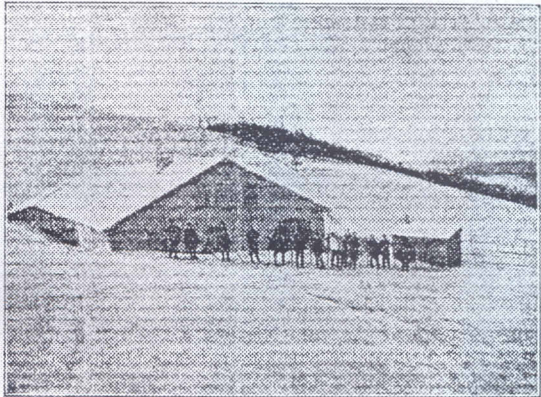
## 4. SKI-RENNEN

auf dem

### KAHLEN WASEN

————— (1268 Meter) —————

Sonntag, den 19. Januar 1908



Skiläufer auf dem Kahlen Wasen

## **Le refuge**

Notre refuge de club Rotbrunn qui avait été loué fin 1910 en plus de la ferme du Kahlenwasen avait, comme bien d'autres, été victime de la furie guerrière, le devoir le plus urgent fut d'entrer nouveau en possession d'un point d'appui, d'un foyer. Grâce à la prévenance des autorités militaires, le club put en peu de temps acquérir deux baraques au lac du Schiessrothried. Si les besoins les plus urgents furent ainsi assouvis, il fut évident que, même pour des exigences les plus modestes, ces baraques ne satisfaisaient pas. Bientôt le désir de la construction d'un refuge se fit jour. Cependant pour diverses raisons — l'argent ne nous étouffait pas - le projet fut remis à une date lointaine.

L'année 1921 vit aussi renaître la fédération de ski quoique sous une autre forme. Le 22 janvier la fédération des skieurs des Vosges vit le jour. Actuellement nous y sommes les 3<sup>èmes</sup> par le nombre. L'affiliation au Club Alpin Français se réalisa en mai 1922.

Restait le souci permanent de la construction du refuge. Le 28 août 1921 on espérait avoir trouvé un projet possible. Il s'agissait de démolir la petite baraque pour agrandir celle plus grande située du côté des Spitzköpfe. Ce projet aussi dut être abandonné le 22 septembre 1921, car irréalisable. Il s'en suivit une période d'attente impatiente, de recherche d'une issue qui fut trouvée par l'assemblée générale du 4 mai 1922 qui décida d'ériger une construction neuve en pierre au lac du Schiessrothried. Monsieur Lâcher, architecte et membre du club, dessina les plans et déjà le 3 août 1922 les travaux furent attribués par soumission à l'entreprise Metzger de Muhlbach.

## **Autres activités**

L'année 1922 apporta un autre changement dans la vie de l'association. Les Vosges Trotters pour ne pas se faire distancer par d'autres associations sportives s'occupèrent des questions importantes de l'éducation physique et de la préparation militaire et obtinrent le 30 décembre 1922 l'agrément du ministère de la guerre sous le N° 10522. Le club élargit son programme et y inclut la lecture de cartes, le tir, la formation théorique et pratique de la section des jeunes à la préparation militaire. Quoique débutants dans cette matière nous enregistrons déjà des succès. Dans les concours de tir, les équipes de la société figurent régulièrement dans la première moitié du classement. Cette année, messieurs Kruss et Homel, membres du club furent sélectionnés pour le concours de sélection de Belfort. Dans le domaine de la préparation militaire, M. Othon Ruppert qui effectue actuellement son service au 159<sup>e</sup> R.I. de Briançon, fut le premier de nos membres à réussir le Brevet militaire en se classant deuxième.

Entre temps, la construction du refuge avait fait de remarquables progrès de sorte que l'inauguration put avoir lieu le 19 août 1923, en présence du préfet et de nombreux délégués des associations amies. Un jour mémorable dans l'histoire des V.T.C! Réunis dans une joyeuse ambiance de fête, nous laissons nos regards glisser sur la belle et accueillante construction qui semblait consciente de l'importance de la journée dans son écrin de montagnes verdoyantes. Les V. T. C. avaient une maison! Un foyer construit non seulement pour satisfaire un besoin momentané mais aussi pour témoigner auprès des générations à venir de la valeur d'un chez soi et de l'esprit de sacrifice qui avait fait naître cette valeur. L'unité avait fait surgir ce bâtiment, qu'elle trouve en lui une demeure constante en union étroite avec une fidèle camaraderie.

## **Remerciements**

Pour terminer laissez moi accomplir un devoir d'honneur, exprimer ma reconnaissance. Merci à tous les membres pour l'intérêt témoigné à l'association, merci surtout aux membres fondateurs qui ont conservé fidèlement leur vieil attachement, merci à MM Emile et Lucien Welte, Victor Thomann, Gustave Ehretsmann. Qu'ils servent d'exemple à la jeune génération et les affaires des V.T.C. se porteront bien.

*En avant toujours, reculer jamais.*



*Journée de travail  
autour de la baraque militaire*



*Sortie au Wasserfels en 1923*

## De 1925 à 1975

Paul KROMMENACKER  
(Bulletin N° 96 du 4e trimestre 1976)

### Entre les deux Guerres mondiales

A l'inauguration de leur refuge, les Trotters comptent 356 membres, un maximum avec le paroxysme de participation aux excursions (102).

A ce moment, à l'image d'une société d'abeilles devenue trop nombreuse, l'instinct d'essaimage s'est déclenché. Et l'essaim s'est fixé, non loin de la ruche mère, sous le nom actuel de Ski-Club Hohneck.

Jusqu'au seuil de la deuxième guerre mondiale, la vie de la société se poursuit avec ses activités touristiques et sportives dont les faits les plus marquants sont :

- l'ascension du Mont Blanc par 4 membres dont Charles Meyer actuellement âgé de 80 ans ;
- la première course interne au Schnepfenried ;
- la création de commissions (sports d'hiver, concours d'orientation, tir...);
- la 1ère course de descente du Wormspel (1937), une coupe étant offerte par la maison Reneka ;
- le lundi de Pâques 1938, Emile Allais descend le Wormspel en 32 secondes comme coureur hors concours et notre moniteur E. Wirkel gagne la coupe.

A la même époque la commission du chalet fait installer l'eau courante, le W.C. et les égouts. M. Wartz prend la responsabilité du refuge jusqu'en 1937, lorsque Emile Wohmar lui succède. Ce dernier occupera cette fonction, avec sa patience et son " doigté " légendaires jusqu'à sa mort subite en 1962.

Au sein de tant d'activités on trouve le temps de changer de président. En 1937, Auguste Fischer succède à J. Rantz. Mais un an plus tard déjà, Charles Stinzy doit assurer l'intérim à la suite d'un célèbre "Harigassa" au cours duquel les harengs ont probablement fait des vagues.

Il convient de relever un fait sans doute unique dans les annales d'une société : Othon Montada est en 1937 le plus ancien membre du comité et il est trésorier depuis 1923. Il a occupé cette fonction jusqu'en 1966 !

Pour la petite histoire cocasse, signalons qu'en 1939 un procès verbal d'assemblée fut rédigé pour la première fois en langue française. Madame Deparis s'en plaignit car elle ne savait pas le lire.

### Deuxième Guerre Mondiale

Puis vint le grand raz de marée de la 2° guerre mondiale avec ses misères physiques et morales. Les Vosges-Trotters n'ont pu garder ni leur nom, ni leur personnalité, ni leur indépendance. Plus question de liberté. Les Vosges-Trotters sont annexés au Club Vosgien qui est baptisé Vogesenverein (étonnant qu'on ne l'ait pas nommé Wasgenverein). A la société fut dès lors imposée la dénomination de Vogesenverein Zweig-Hohneck, section qui dépendait étroitement et devait obéissance au Nationalsozialistischer Reichsbund für Leibesübungen, Sportbereich 14a Elsass. Le Bereichfachamt für Wandern avait son siège à Molsheim.

Ainsi fallait-il trancher net : tourisme ou ski. Le ski fut abandonné et une démission officielle déposée au N.S. Bereichsfachamt für Ski.

## La reprise

Après les hostilités la société reprit son indépendance mais le ski ne démarra pas tout seul. Aucun dirigeant ne le relança, pas plus que d'autres activités sportives en dehors du petit tourisme. C'est ainsi que, sur le plan sportif, la période " après guerre " était stagnante.

Bientôt, sous l'impulsion de Ernest Frantz, directeur sportif puis président à partir de 1958, les V.T. ont peu à peu repris leur place parmi les clubs polyvalents en ce qui concerne les sports de montagne.

Le chalet avait créé des soucis, lorsqu'en 1947 une avalanche détruisit hangar à bois et réservoir d'eau. L'accident eut, cependant, une conséquence heureuse: la construction d'un réservoir plus vaste qui permit le fonctionnement d'un modeste groupe hydroélectrique. A Pâques 1951, la lumière électrique fut!

Suivit la construction du nouveau hangar à bois, le très célèbre " HOLZSCHOPF " qui a fait couler beaucoup de salive et de béton (1957) et a inspiré un poème au président (bulletin N° 20 de 1957).

Entre temps, Martin Frech, fermier du Schiessrothried est décédé, ce qui changea beaucoup le faciès du lieu: adieu vaches, grelots, clochettes, " godverdammi Lotti " et ambiance chez Fracha Martla. Une page d'histoire du massif du Hohneck était tournée. " Notre Hohneck " qu'on sentait déjà menacé par le modernisme, ce qui explique une première prise de position officielle pour la protection du massif.



*Les lauréats de la coupe Renéka en 1953*



*Semaine alpine de 1963 (au sommet du Wendenhorn)*

## Incendie et reconstruction.

A l'approche de Noël 1963 se répandit très vite la nouvelle qui plongea tous les membres et amis dans la consternation. Nous n'avons plus de chalet! En une nuit, quarante années de dévouement, de labeur bénévole partirent en fumée. Un esprit débile en est la cause.

Dans le malheur la solidarité se renforce. Tels les fourmis auxquelles un pied malveillant a détruit la demeure, les membres se mettaient inlassablement à l'œuvre. Si bien que malgré de grandes difficultés financières, la nouvelle maison fut inaugurée le 25 septembre 1966.

Et voilà que, six ans plus tard, il fallut se remettre aux pelles, pioches et barres-à-mines. Le célèbre hangar est tombé, victime d'une nature indomptable. Une fois encore, dans un élan de solidarité, les travaux furent menés à bonne fin avec, toutefois, des moyens pécuniaires plus aisés. Mais grâce à qui? Aux bénévoles, bien sûr, qui ont accepté de consacrer leur veillée de la Saint Sylvestre au bon fonctionnement du bal des Catherinettes.

Durant la même période, les dirigeants sportifs ne ménagent pas leurs peines et leurs initiatives. Les activités de randonnées pédestres ou à ski, l'alpinisme, le ski alpin, l'orientation, les séjours d'été et d'hiver pour jeunes, les excursions de tous niveaux permettent à tous de faire un choix suivant leur goût et leurs possibilités.

Un bulletin de liaison, trait d'union entre membres plus ou moins actifs, a, dès le début de notre histoire, été une préoccupation. On découvre dans les archives le premier bulletin en 1904. Et puis, plus rien jusqu'en 1923 (?) lorsque parut le N° 1, 1ère année. Cette publication bimensuelle vécut jusqu'en 1939. Sous le titre " ENFIN " paraît le troisième N° 1 au début 1953. Depuis, il a changé d'aspect suivant les possibilités financières, mais conserve le même but: un trait d'union entre membres.

Depuis leur première fête montagnarde, les Vosges Trotters n'ont cessé d'attacher beaucoup d'importance aux soirées familiales dansantes. Si les locaux et les musiciens ont changé, l'ambiance ne s'est probablement que peu modifiée.



*La grande salle du nouveau chalet (état actuel)*

## Ce dernier quart de siècle.

François DEYBACH

L'histoire des V.T.C. au cours des 26 ans écoulés fut en partie aussi la mienne.

Aussi permettez-moi de me situer dans celle-ci.

Ouvrier de la onzième heure je pus encore donner un coup de main lors des travaux de finition entrepris au printemps et en été 1966 au chalet reconstruit. Il faut ajouter que je fus fortement encouragé et soutenu par mon épouse Georgette qui elle-même était venue au chalet dès 1949 et était membre V.T.C. depuis 1952 déjà. Je n'eus donc aucune peine pour être intégré à la famille laborieuse des amis de longue date de ma femme.

D'ailleurs, dès l'automne de l'inauguration du nouveau chalet, je fus admis comme membre. C'est même écrit dans le bulletin N° 56 du 4e trimestre 1966.

### Le bulletin.

Il faut dire que toute l'histoire des V.T.C. est consignée dans le bulletin trimestriel dont celui du 1er trimestre du IIIe millénaire porte le N° 193 d'une série lancée en 1953.

S'il est impossible de citer les rédacteurs, correcteurs et autres agrafeurs, il faut mentionner les animateurs et responsables de cette équipe "Presse" tels que Fernand Feuerstein et Paul Krommenacker. Qui n'a apprécié les illustrations de J. M. Diener et d'Eric Braesch? Les fidèles annonceurs ont tout au long des années contribué au maintien de ce lien entre membres jeunes et anciens, actifs et éloignés. Ils méritent notre reconnaissance ainsi que l'achat des produits et des services qu'ils offrent.

### Les activités

En continuant à feuilleter les bulletins je me souviens avoir eu le plaisir de participer — entre autres — à la semaine alpine de 1968, basée à la Bachlitalhütte et à la Dosenhütte, à la randonnée des "Krappakepf" de Saverne au Schiessrothried en 1972, à celle qui de Bâle nous mena au chalet en 1976, aux camps alpins d'Aile-Froide, de la Bérarde, de Sölden, de Colfosco etc. En ce qui concerne mon "avancement" aux V.T.C. il fut rapide, puisque, dès décembre 1972, j'entrai au Comité en remplacement de Joseph Wendling. Au même moment, Paul Krommenacker remplaça Ernest Frantz comme Président. J'eus l'honneur d'être vice-président pendant quelques années, responsable de la commission des fêtes quelque temps aussi et assumai la charge de Président de fin 1986 à fin 1994.

J'ai cité ci-dessus quelques activités auxquelles j'ai pu participer. Mais sans doute les possibilités offertes par la généralisation de la voiture automobile conjuguées avec l'esprit d'initiative, les talents d'organiseurs et la passion de partager ses découvertes permirent d'étendre le champ des activités à une grande partie de la France montagnaise, aux massifs voisins d'Allemagne, de Suisse, d'Autriche, d'Italie et plus lointains encore.

Un des plus actifs fut sans doute François Rohn, Directeur sportif de longues années durant, Président de 1982 à 1986. Parmi les nombreuses activités qu'il initia et dirigea il faut surtout mentionner les stages de ski à Lanslebourg avec un record de participation de 105 personnes en 1977, à St Gervais, à Valtournanche, à Tignes, à Schruns etc...

Il organisa et guida souvent lui-même les stages de jeunes tels que celui de 1975 en Haute Maurienne, ou le tour du Glacier de la Vanoise en 1976. Ainsi que la traversée des Alpes qui, partie du lac de Genève, aboutit à Menton, pendant les étés de 1979, 1980 et 1981.

La Corse fut traversée en 1983 et l'Atlantique relié à la Méditerranée à travers les Pyrénées en deux tronçons en 1985 et 1986. Des camps alpins eurent lieu à Canazei, à la Bérarde, à Bessans, à Gresse en Vercors, à Arola, à la Göscheneralp, à Colfosco, à Pralognan jusqu'au dernier en date dans la vallée de la Clarée en 2000.

Les séjours des W.E. de Pentecôte permirent aux V.T.C. de se retrouver à Tramelan, à Lauterbrunnen, à Beck (Luxembourg), au Reposoir, dans la vallée de la Bruche, dans les Vosges du Nord etc...

Et aux vacances de Toussaint, le Lubéron, les Calanques, d'autres découvertes encore s'ajoutèrent à celles faites de semaine en semaine dans les Vosges, la Forêt Noire et le Jura.

Depuis quelques années, les différentes associations de Vosges Trotters organisent une sortie du 1er mai aux alentours de leurs chalets respectifs.

En hiver, si la neige et les conditions météorologiques le permettent, l'équipe des randonneurs à ski effectue des raids alpins dans les montagnes de France, d'Autriche, de Suisse, d'Italie. Les randonnées à ski de fond eurent à souffrir de l'enneigement aléatoire des hivers derniers. L'escalade se pratiquant de plus en plus en salle et en des sites sécurisés pouvant être rejoints en voiture il ne reste plus qu'un petit noyau de fervents pour " pratiquer " la montagne exigeant effort pour l'approcher, patience pour la connaître et prudence pour la maîtriser.

Pendant une dizaine d'années, les stages " Découverte des Vosges " ont permis de faire connaître aux participants venus de loin la beauté des sites des Hautes-Vosges. Ils ont pu goûter les plats préparés par le chef Fefe assisté par André Boudot, remplacés plus tard par Elisabeth Zenner. Nos hôtes ont tous apprécié l'hospitalité des lieux et le confort rustique du chalet-refuge.

### **Le chalet.**

Le chalet-refuge est une part importante de la vie des V.T.C. Au fil des ans et sous l'administration d'André Boudot, de Fernand Feuerstein, de J.P. Tromson, il n'a cessé d'être entretenu et aménagé aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur et aux alentours.

#### Mentionnons

- Les travaux d'isolation et de lambrissage dans la salle de séjour en 1985, dans le grand dortoir en 1988 des petits dortoirs et du 2e étage en 1991.
- La rénovation du réservoir d'eau en 1988 ;
- L'installation du système Solavent – panneaux solaires et éoliennes — en 1992 et doublement de ces panneaux en 2000.
- L'extension du hangar à bois et l'aménagement de la rampe d'accès à la terrasse sont réalisés grâce à une équipe Mann père et frères. La " récupération " de bois aux alentours et son stockage s'en trouve facilité.
- Le nouveau groupe électrogène est chouchouté par André Butterlin, comme les précédents. S'il supplée en partie aux manques d'eau ou de soleil pour alimenter les batteries, il aide aussi les dames qui aspirent les poussières et autres moutons cachés sous les lits et recoins obscurs.

A souligner qu'aux journées de travail programmées au printemps et à l'automne s'ajoutèrent les opérations de dégagement de la terrasse envahie par l'avalanche de boues, de gravats de roches et d'arbres descendus en février 1990. L'aide efficace des sapeurs du 9e Génie de Neuf Brisach suivie de celle du 13e de Trèves a été appréciée. Il est dommage qu'à la Pentecôte 1994 un accident tragique sur le chemin menant au Schiessrothried coûta la vie à de jeunes soldats et mit fin à nos relations avec l'armée.

La tempête " Lothar " du 26 décembre 1999 nous obligea à nouveau de dégager le lit du torrent, le réservoir et ses accès.

### **Anciens émérites.**

Dans toute vie, le mort nous rappelle à la raison et nous plonge dans le deuil. Quelques noms émergent des rangs d'amis disparus. Bernard Wilhelm nous avait quittés fin 1974. Début 1988 Ernest Frantz s'en alla. Il fut sans doute le président le plus apprécié de l'histoire des V.T.C.

En 1990 André Boudot, Jean Baldensperger et Fernand Feuerstein s'en vont. Ils ont bien mérité de notre association. Fritz Meyer est partant la même année et emmène un peu de notre histoire comme le fait Gérard Roth – jeune encore – en 1992. Joseph Wendling tourne la page en 1994. Et ce 1er mars 2001 nous sommes nombreux autour de la tombe de Madame Frantz qui a beaucoup donné aux Vosges Trotters.

### **Les fêtes.**

Les joies et les fêtes aussi font partie de notre histoire.

Ainsi les célébrations du 75<sup>e</sup> anniversaire de fondation réunit-elle un grand nombre de membres et d'amis sous les tentes couvrant la terrasse du chalet en septembre, alors qu'en novembre, au foyer Hoffet nous étions plus de 200 convives et au " Bummel " qui suivit 92 adultes et une ribambelle d'enfants. Là aussi il y eut évolution : les 80 ans nous réunirent encore au foyer Hoffet autour du civet de chevreuil préparé par le chef Roess. Sur la photo des D.N.A. du 10 novembre 1981 figurent entre autres médaillés, Henri et François Rohn, Willy Bally et Paul Krommenacker récompensés par M. Massey, Inspecteur Départemental du Temps Libre S.V.P. (Que l'on était poétique en ce temps là !) En 1986, nous nous retrouvons à Wettolsheim pour les 85 ans et en 1991 la famille Jean Peter nous régale au foyer St Joseph pour le 90<sup>ème</sup> anniversaire. En 1996, les 95 ans sont fêtés à la ferme Elter.

N'oublions pas les St Sylvestre fêtés au chalet, ni les joyeuses soirées dansantes au chalet animées par l'accordéon de Freddy.

Des fêtes ont eu lieu en d'autres endroits et les célébrations imaginées et organisées furent très diverses. Mais toujours les responsables ont essayé d'aller au devant des souhaits des Trotters sans avoir toujours connu le succès correspondant au travail fourni.

### **La vie de l'association.**

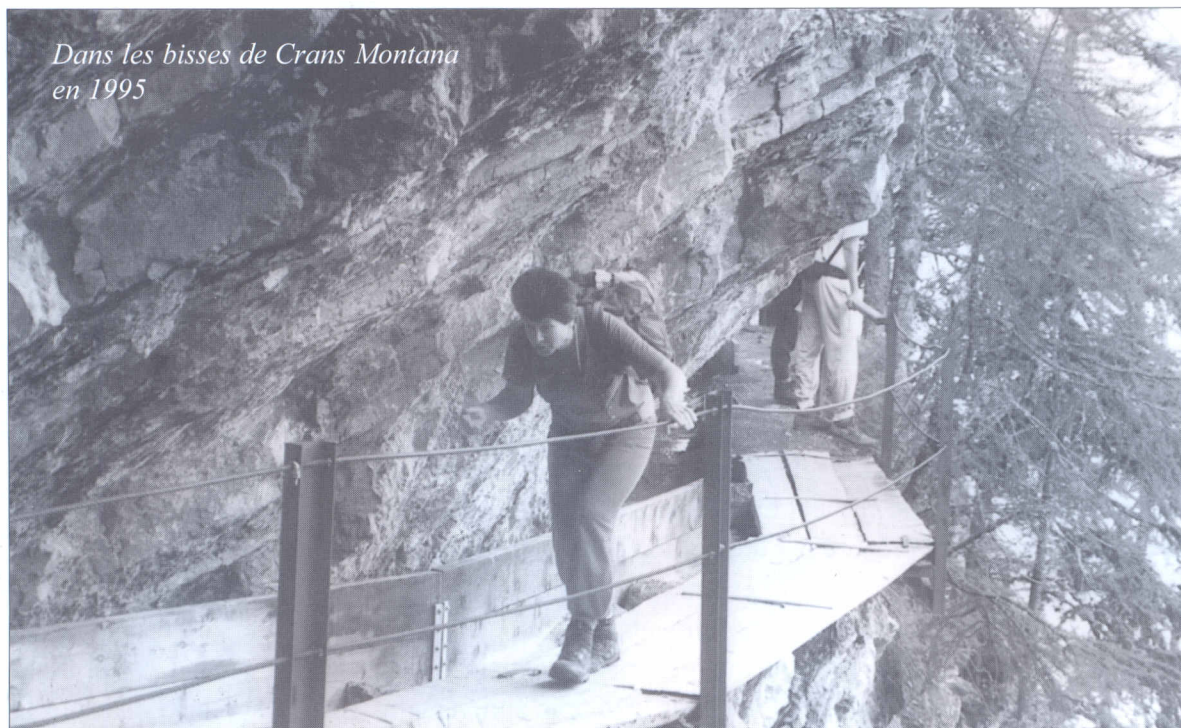
Si les Présidents ont souvent changé, les Trésoriers ont été beaucoup plus fidèles au poste. Henri Rohn occupait ce poste pendant plus de 25 ans jusqu'en 1989 ; Henri Wettstein depuis lors gère nos finances. Leur travail minutieux et patient comporte entre autres le suivi des cotisations des membres dont le nombre varie de 321 en 1975 pour tomber à 204 en 2000 en passant par 282 en 1984 et 241 en 1990.

La diminution régulière de nos effectifs et l'augmentation de l'âge de nos adhérents auraient pourtant dû être freinées par les efforts entrepris en direction des jeunes surtout sous la direction sportive et la présidence de François Rohn. En 1983 avait été créée une commission des jeunes. Elle devait faire baisser la moyenne d'âge qui était de 31 ans cette année-là où déjà plus du tiers des membres ont plus de 40 ans. Cette commission se sabordait dès 1985. En ce moment encore notre association continue de vivre grâce à un noyau d'anciens qui est aux commandes depuis très (trop ?) longtemps. Toute une génération d'élus au comité y a fait un tour et s'en allait. Pourquoi ?

Nous fêtons le centenaire dans la joie et cette fête est possible grâce au dévouement de toutes les bonnes volontés qui depuis 100 ans se sont rencontrées sous le sigle VOSGES TROTTERS COLMAR.

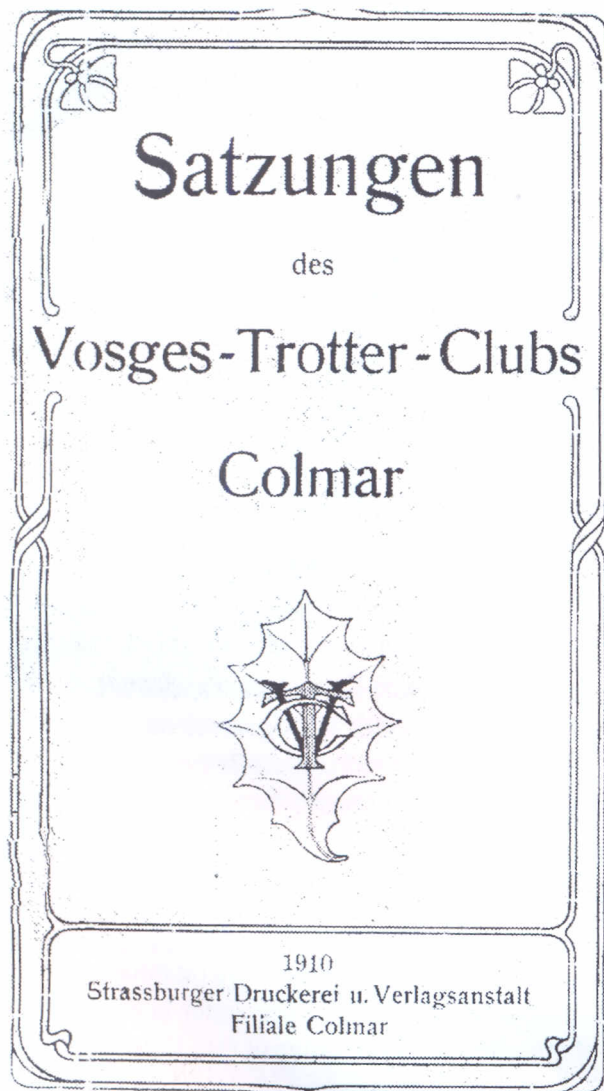
Puisse-t-il continuer d'exister longtemps encore.

## Activités récentes



## Les VTC à travers leurs statuts

(Paul-André CATTIN)



Les statuts sont la loi de l'association. Comme toute loi qui se respecte, les statuts sont amendables selon des conditions précises. Ils définissent les buts de l'association, les adhésions et démissions, les activités, la manière dont l'association doit être gérée etc. Les rédacteurs de ces règles le font dans un but précis, mais aussi dans une optique qui inscrit leur réflexion dans le temps, voire dans l'histoire régionale.

Ainsi, nous allons passer en revue quatre "moutures" de statuts – 1910, 1924, une édition non datée et 1978; deux fois les statuts ont subi des modifications en 1926 et 1986. Nous verrons que les événements du XXe siècle ont laissé des traces. Je ne prétends pas que ces quatre éditions sont tout ce qui a été fait: ce sont celles dont je dispose actuellement.

La première inscription légale des VTC sous le nom de Vosges-Trotters-Club date du 31 mars 1906 sous le N° 898 (ADHR 3AL1/1132). Par suite de l'octroi par l'empereur de la loi sur les associations du 19 avril 1908, les associations ont dû se mettre en conformité. Les premiers statuts officiels ont été adoptés par l'Assemblée Générale du 4 janvier 1911 et l'inscription dans le registre des associations s'est faite le 5 juillet 1913 volume I N° 49.

Loin d'analyser en entier les textes, nous allons passer en revue quelques paragraphes significatifs.

### Fondation de l'association.

L'article 1er des statuts de 1911 dit:

*Der am 1. November 1901 gegründete Verein führt den Namen "Vosges-Trotter-Club Colmar" und hat seinen Sitz in Colmar.*

"L'association fondée le 1 novembre 1901 porte le nom de "Vosges-Trotter-Club Colmar" et a son siège à Colmar. "

Tous les statuts reprennent ce texte quant à la date de fondation, cependant le mot club est peu à peu délaissé au profit du terme association. Le siège varie entre le vague " Colmar " et le domicile du Président, ce qui n'allait pas sans problème lorsque le président n'habitait pas en ville.

### Objet et activités.

Les statuts de 1911 dans leur § 3. Disent:

Les buts du club sont:

1. rassembler toutes les personnes pratiquant les sports de montagne.
2. promouvoir la visite des montagnes, en particulier des Vosges par l'accomplissement de sorties, la publication de comptes rendus de sorties, la tenue de fêtes montagnardes et de conférences etc.
3. encourager les sports d'hiver, en particulier le ski, dans les Vosges par la mise en place de fléchages et l'organisation de compétitions.
4. prendre en compte les intérêts sportifs des membres du club.
5. promouvoir l'ouverture des Vosges en général.

*Cette préoccupation d'ouverture des massifs montagneux au tourisme sont une idée que l'on retrouve dans toutes les associations touristiques. Les revues comme les "Vogesen" parlent de construction de routes et de tramways.*

En 1924 les préoccupations changent :

Les buts de la Société sont :

- a) réunir toutes personnes s'intéressant, au sport montagnard,
- b) faire connaître les Vosges :
  - en exécutant des excursions en montagne,
  - en publiant les communiqués des excursions,
  - en donnant des fêtes montagnardes, des conférences,
  - par des marches d'orientation
  - et par des excursions spécialement réservées à la jeunesse,
- c) l'encouragement des sports d'hiver et du Ski dans les Vosges par l'organisation de cours et de courses de Ski ;
- d) l'éducation physique et la préparation militaire.

*L'introduction de la préparation militaire, pratiquée dans la plupart des sociétés sportives de l'époque suit l'agrément du ministère de la guerre. C'est une marque de l'entre deux guerres où on se soucie énormément de défense après les surprises de la première guerre mondiale. Cette activité, comme nous le verrons plus loin, a aussi une influence sur la définition des membres.*

Après 1945, si les buts restent tels qu'ils étaient en 1924, on voit une autre préoccupation :

- d) la défense du sport touristique contre toute emprise exagérée de la motorisation.

Enfin, je rappelle l'objet social des statuts actuels (1978)

Article 1 — L'Association dite "Vosges Trotters Colmar", fondée le 1er novembre 1901 a pour objet la pratique des sports et loisirs, plus particulièrement en montagne, d'aimer et de faire aimer la Nature, de la respecter et de la protéger contre toutes les menaces et attaques dont elle pourrait être l'objet.

*En comparant ces divers paragraphes, on constate une évolution qui va de l'"ouverture" à la "protection". ce qui nous montre bien l'évolution des activités touristiques en un siècle et les contraintes qui y sont liées. Nos anciens ne l'ont sans doute pas imaginée ainsi.*

## **Membres.**

*La définition, les droits et devoirs des membres sont sans doute le sujet de controverse le plus fréquent dans les associations, aussi les paragraphes des statuts qui s'y rapportent sont l'objet de modifications.*

Les statuts de 1910 définissent ainsi les membres

1. Préalable.

§6.

Peuvent devenir membres des **personnes sans reproche** (aussi des dames) lorsqu'elles ont 18 ans révolus et se trouvent dans un **état social et professionnel ordonné.**

2. Admissions.

§7.

Les demandes d'admission sont à adresser au comité avec les indications du nom, de la profession et de l'adresse précise. Le comité doit vérifier ces indications. L'admission définitive se fait lors d'une assemblée mensuelle sur proposition du Comité.

§8.

Les membres skieurs sont considérés faisant partie de la section de ski, sans plus. Ils peuvent être dispensés de l'adhésion à cette section à leur demande.

### 3. Droits des membres.

§9.

A son admission chaque membre reçoit :

1. Un insigne du club
2. Une carte de membre à son nom qui sera à renouveler chaque année accompagnée du programme des sorties pour l'année en cours
3. Un exemplaire des statuts.

D'autre part il a le droit

- a) D'utiliser la bibliothèque en respectant son règlement
- b) D'utiliser le refuge du club et des objets qu'il abrite dans le respect du règlement du refuge
- c) D'utiliser les skis et les luges de l'association contre paiement d'une taxe de location statutaire.

§10.

Les personnes faisant partie de la famille d'un membre, pour autant qu'ils font partie de son foyer et ne sont pas autonomes ont le droit de participer aux sorties et de jouir des avantages du club. Cependant des allocations directes provenant de la caisse de l'association ne peuvent bénéficier qu'aux membres. Des personnes de plus de 18 ans sont, en règle générale, considérées comme autonomes.

Les préoccupations de moralité et de situation sociale semblent grandes. On voit aussi que l'accueil des familles des membres est prévu.

La section des skieurs est présente.

### **Les statuts de 1924 sont intéressants à plus d'un point de vue :**

Art. 2.

La Société a une section dénommée "Section des skieurs des Vosges-Trotters" et une section de pupilles "L'Etoile des Vosges-Trotters Colmar".

Art. 6.

Toute personne âgée de 18 ans (homme ou dame) de **nationalité française, alliée ou neutre** jouissant d'une bonne réputation, ne **faisant partie d'aucune autre Société touristique, exception faite pour le Club Vosgien**, et se trouvant dans une situation normale, au point de vue social et professionnel peut être admise.

Art. 7.

Les demandes d'adhésion sont à adresser au comité aux fins de vérification et ils doivent indiquer le nom, la profession l'adresse exacte et la signature du demandeur. Ces demandes sont contresignées par au moins deux membres. Chaque membre fait partie de la Fédération des Skieurs des Vosges. L'admission et l'exclusion s'effectuent par le comité qui en rend compte à la prochaine assemblée.

*L'origine demandée aux membres marque bien l'époque, les Allemands sont exclus. On trouve aussi l'introduction du parrainage pour l'admission. Il est à remarquer l'exclusive demandée aux membres.*

### **Modification 1926**

Art 2.

La société se compose de :

- a) Membres actifs
- b) Membres passifs
- c) Membres honoraires
- d) D'une section de pupilles " L'Etoile des Vosges Trotters Colmar "

Les membres sous a), b), et c) ont tous les mêmes droits de vote.

Les devoirs et les droits des membres actifs seront fixés lors d'une assemblée par un règlement spécial.

Art. 6

Toute personne, âgée de 18 ans (homme ou dame) de nationalité française, alliée ou neutre jouissant d'une bonne réputation et se trouvant dans une situation normale au point de vue social et professionnel peut être admise. **Elle ne peut être membre actif que dans une seule société.**

La modification de 1926, introduit la notion de membres actifs et passifs, leurs droits et devoirs sont définis par un règlement du 5 novembre 1926 en 14 articles.

Les éléments essentiels sont :

- ◆ il faut avoir fait ses preuves (être titulaire de l'insigne d'argent des sorties – avoir participé à au moins 10 sorties dans l'année dont 6 du programme)
- ◆ les dames sont exclues !
- ◆ les membres actifs ont un certain nombre de devoirs
  - participer à deux journées de travail
  - participer à 6 sorties officielles
  - participer aux organisations de la fédération de ski et aux marches d'orientation
  - participer à 6 réunions mensuelles
  - faire un service de gardiennage.

On remarque aussi la condition d'exclusivité

### Modification 1978

Article 3

Pour être membre il faut être de **nationalité française, jouir de ses droits civiques, être présenté par deux membres de l'association**, non apparentés au postulant et adhérents à l'association depuis un an au moins, être agréé par le Comité et l'assemblée mensuelle des membres et avoir payé la cotisation annuelle ainsi que le droit d'entrée.

Le titre de membre d'honneur peut être décerné par le Comité aux personnes qui ont rendu des services signalés à l'association.

Article 4.

La qualité de membre se perd :

Par la démission, présentée par écrit au Président,

Par la radiation prononcée pour non paiement de la cotisation ou pour motif grave par le Comité de Direction, le membre intéressé ayant préalablement été appelé à se faire entendre s'il le désire. Le recours à l'assemblée générale reste possible.

*Les choses se simplifient, la notion de catégorie est abandonnée, cependant la clause de nationalité reste.*

### Modification 1986

Article 3

L'association se compose :

- de membres titulaires
- d'adhérents annuels
- de membres d'honneur

Pour être membre titulaire, il faut être de nationalité française, jouir de ses droits civiques, être agréé par le comité et l'assemblée mensuelle des membres, avoir payé la cotisation annuelle ainsi que le droit d'entrée.

Le titre de membre d'honneur peut être décerné par le Comité aux personnes qui ont rendu des services signalés à l'association.

#### Article 4

.....

La qualité d'adhérent annuel est valable un an.

*Un nouveau changement : le parrainage est abandonné. L'introduction des membres annuels fait suite à l'accueil de stagiaires au refuge.*

### Activités

*Les activités du club découlent des buts. Des commissions sont mises en place pour leur organisation. C'est à travers elles que les statuts nous renseignent.*

## 1910

### 1. Commission du tourisme.

#### §28.

Cette commission se compose de 9 membres. Elle est en même temps commission des **compétitions et des fêtes**. Dans les occasions exceptionnelles elle peut être renforcée par d'autres membres avec voix délibérative.

Les membres de la commission élisent entre eux un président et un secrétaire et décident de leurs activités.

La commission du tourisme s'occupe de tout ce qui concerne les sorties, les courses et les fêtes, en particulier :

1. l'élaboration d'un programme d'excursions pour chaque année civile de l'association
2. de la préparation et de l'organisation des courses de ski
3. de l'élaboration d'itinéraires et de leur marquage qu'elle surveille, entretient et enlève éventuellement.
4. de l'élaboration du programme et de la direction des fêtes sur place.

Le programme des sorties doit être élaboré tous les ans à temps pour être distribué lors de l'Assemblée Générale début novembre, en même temps que les cartes de membres.

Pour l'élaboration du programme, la commission sollicite les propositions et les désirs des membres. En règle générale, celui qui a proposé et préparé une sortie en sera le guide.

**On inclura dans le programme, en plus des sorties dans les Vosges, une sortie de plusieurs jours en dehors.**

Si on choisit pour cette dernière une sortie dans les Alpes, elle sera réputée sortie en haute montagne, on ne pourra pour cela prendre égard à tous les membres. Il en sera de même pour les sorties à skis.

### Commission du refuge.

#### §29.

La commission du refuge se compose de douze membres.

Les membres de la commission élisent entre eux un président et un responsable du matériel.

La commission du refuge s'occupe :

1. des travaux d'entretien qui incombent au club au refuge et de leur conduite
2. l'aménagement et le déménagement du refuge au début et à la fin de chaque saison
3. l'entretien des ustensiles appartenant au club et la tenue d'un inventaire qui s'y rapporte
4. l'application du règlement du refuge.

Le responsable du matériel doit être soigneux dans la gestion des objets qui lui sont confiés.

Les membres de la commission se relaient chaque dimanche et jour férié pour exercer la surveillance au refuge. Le gardien de service se rendra assez tôt au refuge pour s'occuper de l'eau et du feu. Le soir il fera dégager le refuge au plus tard à la tombée de la nuit. Il fermera le refuge et le garantira des cambriolages et des incendies.

*Les activités sont bien définies par les deux commissions, elles sont diverses et s'étendent sur un large périmètre, puisqu'aussi bien les sorties en haute montagne son statutairement prévues.*

*Le refuge est présent même s'il ne fonctionne que pendant la période hivernale et que les V.T.C. ne sont pas propriétaires des lieux. On trouve dans les diverses publications qui impliquent l'association (Vogesen, Ski & Bergsport et Bulletin VTC) de nombreux règlements du refuge ce qui montre que les litiges ne manquent pas.*

En 1924, les activités sont définies dans l'article 3 cité plus haut. Il est à remarquer que, par suite de la préparation militaire, l'association possédait une section de tir.

## 1978

Article 2 — Les moyens d'action de l'association sont :

- les excursions et randonnées pédestres, l'alpinisme, l'orientation, le ski sous toutes ses formes et en général tous exercices et toutes initiatives propres à la formation physique et morale de ses membres.
- la tenue d'assemblées périodiques, la publication d'un bulletin, les séances d'entraînement physique, les conférences et les projections sur toutes les questions entrant dans ses buts.

*Les statuts de 1987 sont plus vagues, mais énumèrent tous les sports de montagne.*

*Le refuge, curieusement n'est mentionné que dans l'article 7 sous la forme :*

*"Le Comité élit chaque année le président, le ou les vice-présidents, le secrétaire, le trésorier, le directeur sportif et l'administrateur du chalet".*

## Divers

Parmi les points divers je relèverai deux paragraphes qui se répètent. Voici leur formulation des premiers statuts

§4.

Le club ne prend aucune responsabilité pour les accidents, événements exceptionnels et autres qui pourraient frapper un membre lors de manifestations du club.

§5.

Les discussions tendancieuses de nature politique ou religieuse de même qu'une agitation de cette nature dans le cadre du club, des réunions ou lors de sorties sont à proscrire sévèrement.

*La clause de responsabilité est actuellement caduque, à l'époque déjà on trouvait une très forte injonction à l'assurance individuelle des membres.*

*Quant au deuxième paragraphe il marque bien la volonté d'une association ouverte à tous et ne voulant intervenir d'aucune manière dans la vie personnelle de ses membres.*

## Conclusion.

En lisant ces textes on se rend compte d'un certain nombre d'évolutions :

De "l'ouverture" (Erschliessung) des Vosges au tourisme et au trafic en général on en vient peu à peu à l'idée de protection de la montagne. Ceux qui ont prôné et demandent encore la création de voies de communication jouent aux apprentis sorciers et on en vient à ne plus pouvoir gérer le flux.

Les activités spécifiquement " montagne " perdurent en se diversifiant avec l'évolution du ski et de l'alpinisme. La démarche vers les jeunes après avoir passé par la préparation militaire et la création d'une section de pupilles se fait par des stages et des adhésions temporaires.

Les mentalités évoluent vers une tolérance plus grande en supprimant les conditions d'admission liées au statut social.

## LES REFUGES

Pour les clubs dont les membres pratiquaient le ski ou qui avaient, comme les VTC, une section de skieurs, le besoin d'un point de chute au départ des pistes se faisait sentir immédiatement. Les montées depuis les gares de la vallée prenaient facilement une, voire deux heures. Peu de gens au début du vingtième siècle possédaient des voitures et d'ailleurs peu de routes sillonnaient les Vosges, mises à part celles qui franchissaient les cols.

### La ferme du Kahlenwasen

Deux solutions se présentaient aux clubs : construire ou louer. Les VTC, comme de nombreux clubs de ski, avaient recours à la location : la ferme du Kahlenwasen. Les fermes de montagne étaient désertées en hiver, et les communes propriétaires ne demandaient certainement pas mieux que de les louer pendant cette période.

La date de départ de cette location n'est pas connue, mais on sait que la première course de ski au Kahlenwasen date de 1905. Pour préparer une telle manifestation, un point où passer la nuit, du moins pour les responsables était indispensable.

Dans un article de la revue "Vogesen", on apprend que les Strasbourgeois avaient, avant de se mettre à construire, loué une chambre en permanence au Champ du Feu. On ne sait si au Kahlenwasen il en était ainsi.

Toujours est-il que les statuts de 1910 mentionnent une commission du refuge et contiennent en annexe une amorce de règlement :

1. Le club ne dispose du refuge qu'en hiver.
2. L'accès aux non membres n'est autorisé qu'en compagnie de membres.
3. Les clefs sont détenues par le Président et le marcaire du Ried. Elles ne seront données qu'aux membres que contre un bon de retrait.

Celui qui retire la clef est responsable de la ferme et des objets qu'elle contient.

La remise de la clef à une tierce personne ne le délie pas de sa responsabilité.

4. Les non membres paient 30 Pf par personne pour le séjour et une taxe de 50 Pf pour la nuitée. Les membres paient 30 Pf pour la nuitée.

Il n'est permis de réchauffer les repas que dans la pièce annexe ou à la cuisine.

Les usagers des ustensiles de l'association ont à les rendre propres et en bon état. Les tables, les bancs et le sol sont à nettoyer. Le papier, les épiluchures etc. sont à collecter dans le récipient ad hoc.

5. Les visiteurs sont priés de s'inscrire dans le livre du refuge.
6. Le gardien de refuge est chargé de faire appliquer le présent règlement ; ses consignes sont à observer dans tous les cas. Il est autorisé à renvoyer les personnes, membres ou non, qui n'observent pas le règlement ou se conduisent de façon inconvenante.

Ce règlement montre une certaine expérience de la gestion du refuge, peut-être est-il aussi le résultat d'expériences malheureuses.

Les comptes rendus publiés dans la revue "Ski & Bergsport" des années 1911 et 1912, donnent quelques indications sur la vie de ce refuge.

Le 16 décembre le règlement est rappelé pour l'ouverture du refuge.

Le 23 décembre nous lisons : le bulletin d'enneigement, transmis depuis le Kahlenwasen par pigeon voyageur, sera affiché le premier jour de fête (25 décembre) à midi au tableau du local du club (restaurant Bruat).

Le 30 décembre : ceux qui veulent passer la nuit au refuge sont priés de s'inscrire chez le secrétaire qui délivrera des cartes de séjour. Ces dernières serviront à retirer les clés et les couvertures chez le marcaire du Ried.

Le 13 avril une sortie Munster – Ried — Kahlenwasen est organisée en parallèle avec le déménagement du matériel du refuge.

Les lieux étaient donc aménagés chaque automne et déménagés au printemps. Monter au refuge tenait vraiment du sport : la nourriture, les skis et les couvertures depuis le Ried !

### Au lac du Schiessrothried



*L'ancien refuge construit en 1923*



*Ce qui restait après le passage de l'incendiaire.*

## Vacances au refuge... il y a 55 ans.

Paul KROMMENACKER



Des activités VTC des premières années d'après guerre il ne reste guère de traces écrites. En effet, le bulletin de liaison trimestriel n'a reparu qu'en 1953.

Dès l'été 1945, des familles membres VTC venaient passer leurs vacances. On n'allait pas encore aux Baléares ou à la Costa Brava.

Pour les familles, la montée au refuge était une épreuve sportive. Il fallait porter toutes les affaires, y compris la nourriture, à dos d'homme et de femme depuis la gare de Metzeral, et redescendre au moins une fois par semaine pour se ravitailler.

Le refuge était bien plus rustique que l'actuel. Il sentait bon le "vieux" et le bois ciré. Un seul WC avec clapet (pas de siphon) et un lavabo pour dames. Les hommes se lavaient à la fontaine située en amont près du lit du torrent.

Il y avait aussi un dortoir pour dames bien indiqué par une plaquette émaillée, clouée sur la porte. L'évier en grès rose permettait d'aiguiser les couteaux sur les bords, ce qui était interdit à cause de l'usure. Pas de gaz, 100 % bois.

La salle de séjour était éclairée par quatre grosses lampes à pétrole. Les suspensions en fer forgé portaient de larges abat-jour et les réservoirs de laiton brillaient à la lumière.

Nous allions chercher le lait avec des "Melichkanna" chez Martl Frech, le fermier, ami et membre, qui possédait une douzaine de laitières "vosgiennes" au pied montagnard. Souvent on était réveillé à 1 heure du matin par les clarines et la voix tonitruantes du vacher qui les cherchait au Wormspel. "Godverdammi Lotti, Kommsch jetzt"! Un cri qui est ancré dans mes souvenirs.

Les ambiances au refuge étaient chaleureuses, parfois débridées. Le soir, tous les séjournants participaient à des jeux de société organisés par la dynamique Lina: "Schenkaklopfa"; "on tue le mouton"; "pauvre petit chat" et des jeux à gages. Tous montaient au dortoir à la même heure à peu près. Là, soudain, une clochette sonnait sous un lit, un autre était en portefeuilles ou bien encombré d'orties et même de grenouilles. Il s'en suivait parfois une longue crise de fous rires.

De nombreuses excursions furent organisées jusqu'à Gérardmer et souvent au Kastelberg chez Babette et Dresi (André) Wehrey, ferme encore vierge de voitures.

Chaque samedi soir, ambiance à la ferme-auberge Frech, avec danse aux sons d'une guitare et d'un accordéon.

Sans vraiment de nostalgie, je garde une admiration pour cette époque.

## SOMMAIRE

Avant Propos — <i>François Rohm</i>	1
Die Vosgestrotter — <i>L. Welté</i>	2
Les présidents depuis 1901	3
Historique	
Rétrospective de 1901 à 1925 — <i>Jules Burgi, trad Paul-André Cattin</i>	4
De 1925 à 1975 — <i>Paul Krommenacker</i>	8
Ce dernier quart de siècle — <i>François Deybach</i>	11
Les VTC à travers leurs statuts — <i>Paul-André Cattin</i>	15
Les refuges	
Au Kahlenwasen — <i>Paul-André Cattin</i>	21
Vacances au refuge... il y a 55 ans — <i>Paul Krommenacker</i>	23

### Crédit illustrations

Couverture : photo Philippe Guyot  
Page 1 crayonnage de Elise Wagner  
Page 5 programme de course 1908 (archives Rantz)  
Page 7 photos de la collection André Fleith  
Page 9 collection Freddy Laesser  
Page 9 10 14 22 photo P.-A. Cattin  
Page 15 couverture des premiers statuts (archives Rantz)  
Page 22 vue ancienne du refuge (archives Rantz)  
Page 23 intérieur de la grande salle en 1946 (collection P. Krommenacker)

Association créée en 1901  
Affiliée au Club Vosgien  
A la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade  
A la Fédération Française de Ski  
Inscrite au tribunal d'instance de Colmar  
Agréée G 10522

Directeur de publication :  
KROMMENACKER Paul — 28, rue de l'Oberhardt — 68000 Colmar

4e trimestre 2001 - N° 196

Imprimé à Riquewihr — Editions J.D. REBER  
Dépôt Légal septembre 2001 N°20183